

Liberté Égalité Fraternité

BILAN ANNUEL

Première année du protocole d'accord sur l'égalité femmes-hommes 2019-2020

Novembre 2020





SOMMAIRE

Introduction

- I. Etat d'avancement des mesures
- 1.1. Les actions engagées au cours de la première année
- 1.2 Etat de mise en œuvre par axes
- II. Retour d'expérience année n+1
- 2.1 Evènements marquants de l'année
- 2.2 Difficultés rencontrées et pistes de progression
- III. Actions à engager pour l'année à venir 2021
- IV. Résultats et chiffres clés
- Annexe 1 : Tableau de suivi résultats des indicateurs du protocole
- Annexe 2: Chiffres clés 2018



Introduction

Le premier protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé par les ministres de tutelle et les représentants des personnels, le 23 octobre 2019.

Le présent bilan fait état de la première année de mise en œuvre des mesures du protocole et du plan d'action entre novembre 2019 et novembre 2020. Suite à la signature du protocole, un comité de suivi Egalité a été créé. Sa réunion d'installation a eu lieu le 28 novembre 2019. Il est présidé par le Directeur des Ressources Humaines et composé de la des représentants des personnels signataires et des services pilotes d'actions. Le comité de suivi égalité s'est réuni six fois au cours de la première année.



1.1 Actions engagées au cours de la première année

Parmi les 28 mesures inscrites dans le proto	ocole 2019-2022, vingt-deux	ont été commencées et six
n'ont pas été développées;		

- 80% des mesures sont engagées au cours de la 1ère année;
- ☐ Parmi les mesures engagées, toutes n'ont pas le même niveau d'avancement : certaines ont pu être achevées, d'autres sont récurrentes ou en cours de réalisation.

□ Parmi les mesures les plus avancées, il convient de relever notamment :

- l'impulsion de l'égalité professionnelle dans les établissements publics (mesure 3)
- Le renforcement du réseau des référents et référentes égalité dans toute la sphère ministérielle (mesure 4)
- La réalisation d'un guide des parentalités (mesure 14 et 16)
- L'établissement d'un guide « violences et harcèlement » (mesure 17)
- Le lancement du marché pour la mise en place du dispositif de signalement (mesure 19)
- La mise en place de l'expérimentation de la semaine raccourcie de quatre jours (mesure 26)



1.2 Etat de mise en œuvre par axes

Les six axes du protocole :

Axe 1 – Renforcer la gouvernance transverse de la politique d'égalité et le dialogue social
Axe 2 - Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités
Axe 3 - Supprimer les situations inégalitaires de rémunération et de déroulement de carrière
Axe 4 - Mieux articuler les temps de vie professionnelles et privé et soutenir l'égalité professionnelle par l'action sociale
Axe 5 - Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes
Axe 6 - Expérimenter et innover en matière d'égalité femmes-hommes



☐ Axe 1 – Renforcer la gouvernance transverse de la politique d'égalité et le dialogue social

-Mesure 1 : Organiser la mise en œuvre, le suivi partenarial et l'évaluation du protocole

5 réunions du COSUI Egalité, mise en place d'un tableau de suivi des indicateurs et un tableau de suivi de l'avancement des mesures, création en juin 2020 d'un site de travail collaboratif Sharepoint.

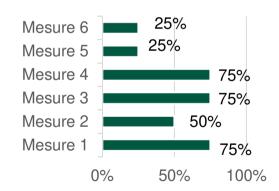
-Mesure 2 : Mobiliser les chefs de service et les directeurs.ices des EP dans la mise en œuvre du protocole :

Intégration dans 100% des lettres d'objectifs des cadres dirigeants les thématiques Égalité Femmes-hommes et discrimination.

-Mesure 3 : Impulser la démarche dans les établissements publics

Réunions avec les référents égalité sur l'élaboration des plans d'actions, Instruction de la Secrétaire générale transmise par courrier en janvier 2020 et lettre de rappel en novembre 2020, mise en place d'un tableau de bord de suivi de l'élaboration des plans d'action.

Taux d'avancement





☐ Axe 1 – Renforcer la gouvernance transverse de la politique d'égalité et le dialogue social

Mesure 4 : Renforcer le réseau des référent.es égalité

Deux réunions plénières, ateliers thématiques de printemps et d'automne sur la rédaction des lettres de mission, sur la réalisation du guide pour les référents et référentes (réalisation des 7 premières fiches pratiques, enquête sur les besoins en formation et lancement des premières offres (violences) site de travail collaboratif dédié maintenu.

Mesure 5 : Structurer une stratégie de sensibilisation et de formation initiale et continue sur l'égalité femmeshommes

Groupe de travail « formation » mis en place en octobre 2020 pour la construction d'une stratégie de formation égalitédiversité.

Mesure 6 : Construire un plan de communication « égalité »

Groupe de travail « communication » mis en place en septembre 2020 pour la planification d'une stratégie de communication égalité-diversité.

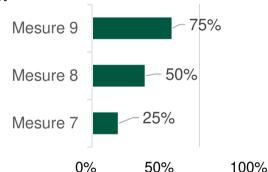
Bilan global axe 1: Renforcement du dialogue social et fort investissement des représentants des personnels. La mise en œuvre des mesures 5 et 6 a été renforcée par la candidature à la labellisation Egalité-Diversité. Le réseau national des référent.e.s égalité a été soutenu (100% dans les DAC et DREAL, 66% des DIR(M), 50% des DM et 83% des établissements publics).

Taux d'avancement



1.2 Etat de mise en œuvre - AXE 2

- ☐ Axe 2 Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités
- -Mesure 7 : faire progresser la mixité des filières, des corps et des Emplois Réalisation d'un dépliant métier en 2019 pour les stagiaires de 3^{ème}, partenariat avec sept collèges pour l'accueil de stagiaires
- -Mesure 8 : renforcer l'action au moment des recrutements Réalisation d'un guide pour le recrutement sans discrimination.
- Mesure 9 : faire progresser la mixité des cadres dirigeants au sein des ministères Pour la troisième année consécutive le pôle ministérielle rempli l'engagement d'équilibre des nominations femmes/homme de dirigeants en application de la loi Sauvadet . La publication d'un plan d'action pour l'accès des femmes aux emplois de dirigeantes à conduit au lancement d'un projet pilote « OSER! ». Il est poursuivi en 2020.



Bilan global axe 2 : Les travaux initiés sur le dépliant métiers vont être poursuivis et développés pour favoriser l'égal accès aux métiers des ministères.



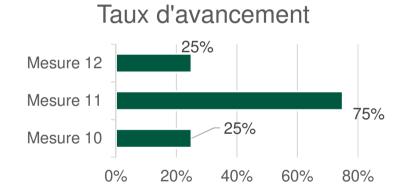
☐ Axe 3 – Supprimer les situations inégalitaires de rémunération et de déroulement de carrière

-Mesure 10 : Initier la réalisation d'un observatoire des rémunérations et Améliorer les données du RSC

Réalisation d'un index des rémunération sur le modèle Pénicaud, présentation de la méthodologie en COSUI Egalité de février 2020 et publication des plus hautes rémunération effectuée en juin 2020.

-Mesure 11 : Prendre des mesures pour respecter l'égalité de rémunération et prévenir les écarts de pension

Réalisation des rapports sexués d'attribution IFSE et CIA, rapport d'attribution de la prime COVID sexué présenté en CTM en octobre 2020.





☐ Axe 3 – Supprimer les situations inégalitaires de rémunération et de déroulement de carrière

-Mesure 12 : prendre des mesures pour respecter les équilibres promus/promouvables

Prise en compte de l'égalité femmes hommes dans les lignes directrices de gestion pour les promotions et les mobilités.

Bilan global axe 3 : Les travaux engagés vont être développés et les données affinées notamment sur les promotions genrées, la rédaction du cahier des charges pour le lancement de l'étude sur les cohortes genrées a été initié en octobre 2020.

10



□ Axe 4 – Mieux accompagner l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle et soutenir les situations de parentalité

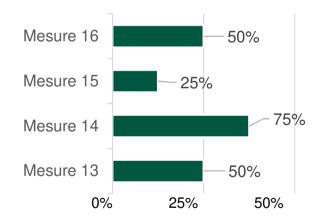
-Mesure 13 : Concerter sur l'impact des temps de travail sur l'égalité En tenant compte du numérique

Intégration des problématiques femmes-hommes dans le guide sur les chartes des temps à poursuivre dans les groupes de travail sur les temps de travail.

Mesure 14 : Favoriser le partage de la parentalité

Réalisation du premier guide sur la parentalité pour informer les agents et encadrants sur les congés liés aux parentalités. La publication du guide est prévue en décembre 2020.

Taux d'avancement



20/11/2020



☐ Axe 4 – Mieux accompagner l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle et soutenir les situations de parentalité

Mesure 15 : accompagner l'accueil des jeunes enfants

Réalisation du guide des parentalités pour informer largement sur la disponibilité des places en crèche par l'action sociale ministérielle et interministérielle. Un travail est en cours en Administration Centrale avec le prestataire pour rapprocher l'offre des domiciles des parents.

-Mesure 16 : accueillir et accompagner les temps de la grossesse et de la maternité

Le guide des parentalités contient des informations sur les droits et congés des futurs parents et des femmes enceintes et les services mis à disposition au sein de leur environnement professionnel notamment sur les temps d'allaitement et l'entrevue avec l'encadrant avant le départ et au retour des congés. Ces deux dernières dispositions seront complétées par des notes de gestion spécifiques.

Bilan global axe 4 : Le guide des parentalités couvre une grande partie des mesures de cet axe. Il conviendra de mettre à jour les informations contenues dans le guide au vue des évolutions en cours en terme de règlementation sur les sujets concernant la parentalité notamment le projet de décret relatif aux autorisations d'absence dans le cadre de certains évènements familiaux, et l'allongement du congé paternité.

12



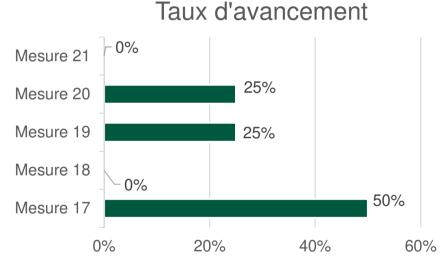
□ Axe 5 – Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes

Mesure 17 : Etablir un guide « violences et harcèlement »

Le guide « violences et harcèlement » est en cours de réalisation avec l'objectif d'une parution fin d'année 2020.

Mesure 18 : Renforcer la prévention

Cette mesure n'a pas été réalisée en 2020.



Mesure 19 : Améliorer la prise en charge des situations signalées, de la saisine à la sanction

La rédaction du cahier des charges pour la mise en place du dispositif de signalement est en cours avec l'objectif de lancer l'appel d'offre début décembre 2020 et la mise en place de la cellule de signalement en février 2021.

20/11/2020



□ Axe 5 – Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes

Mesure 20: Accompagner et soutenir les victimes

Le guide « violences et harcèlements » comporte des informations sur les droits des agents en terme de protection fonctionnelle (prévention, assistance juridique, réparation).

Mesure 21 : Quantifier et contrôler

Les bilans des signalements pourront être quantifiés et présentés dans les instances lorsque le dispositif de signalements des violences sexistes, sexuelles des discriminations et harcèlements prévu par la mesure 19 sera mis en place.

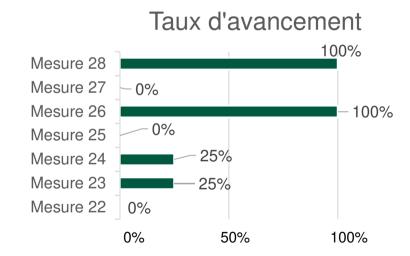
Bilan global axe 5: La parution du guide sur les violences et le harcèlements et la mise en place prochaine du dispositif de signalements constituent des outils indispensables pour renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles sexistes et le harcèlement. Ces dispositifs seront complétés par les travaux à engager en 2021 notamment la mise à jour des fiches réflexes et le développement des formations sur ces thématiques.



☐ Axe 6 - Expérimenter et innover en matière d'égalité femmes-hommes

- Mesure 22 : Construire collectivement des projets pour l'égalité
- Mesure 23 : Expérimenter l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la commande publique ministérielle
- Mesure 24 : Expérimenter le remplacement de certains congés maternité à la demande des managers

Mesure 25 : Soutenir la mise en place de la subrogation des agentes contractuelles en congé maternité.



☐ Ces mesures n'ont pas été développées en 2020 et seront inscrites à l'agenda 2021.



- ☐ Axe 6 Expérimenter et innover en matière d'égalité femmes-hommes
- Mesure 26 : Etudier les modalités de retour à une quotité de travail à plein temps sur une semaine raccourcie la première année

L'expérimentation de la semaine de quatre jours la première année de reprise après un congé lié à la parentalité a été lancée en octobre 2020.

- Mesure 27 : Mener une étude sur l'impact du numérique sur les métiers de catégorie C Etude non réalisée en 2020.
- Mesure 28 : Favoriser la création de viviers féminins pour les métiers du numérique Action du CGDD lauréat du Fonds en faveur de l'Egalité Professionnelle en 2020.

Bilan global axe 6 : Le lancement de l'expérimentation de la semaine de 4 jours constitue une grande avancée dans la mise en œuvre de cet axe dont les travaux vont être poursuivis pour mettre en œuvre les engagements pris notamment sur la subrogation des agentes contractuelles et le remplacement des congés maternité.

16



2.1 Evènements marquants de l'année 2020

- L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a impacté l'égalité professionnelle et le calendrier de mise en œuvre des mesures du protocole. Malgré ce contexte de crise, le dialogue social a été maintenu avec les représentants des personnels et les réseaux au sein des services et avec les référentes et référents égalité ont été renforcés. Le rythme des chantiers et le travail partenarial n'ont pas été impactés. L'intensification des réunions en visioconférence a permis de programmer un agenda plus dense de travail.
- Le pôle ministériel s'est engagé en 2020 dans la démarche de candidature à la double labellisation égalité-diversité. Cet engagement dans le processus de labellisation a accéléré la mise en œuvre de certaines mesures du protocole notamment le lancement de l'appel d'offre pour la mise en place de la cellule de signalements et la mise en place d'une stratégie de communication et de formation.



2.2 Difficultés rencontrées et pistes de progression

☐ Les principales mesures prévues en 2020 qui n'ont pas été abouties :

- L'élaboration du cahier des charges pour une étude sur les cohortes genrées (action 10.2) ;
- La réalisation du cahier des charges pour une étude sur l'impact du numérique sur les métiers de catégorie C (action 27.1)
- Soutenir la mise en place de la subrogation pour les agentes contractuelles en congé maternité (action 25.1)

□ Pistes de progression :

- Davantage d'anticipation dans l'envoi des documents aux représentants des personnels en amont des réunions du comité de suivi égalité;
- Développer l'association des représentants des personnels par des groupes de travail de mise en œuvre des actions



3. Actions prioritaires pour l'année à venir - 2021

☐ Réaliser le cahier des charge pour l'étude sur les cohortes genrées (action 10.2) et comparer les carrières des femmes et des hommes par filières, catégories et corps (action 12.2);
☐ Evaluer les déséquilibres de genre entre candidature et affectation selon les filières, affectation sur les premiers choix par sexe, (action 12.3)
☐ Enquête à réaliser pour étudier l'opportunité d'offrir des espaces de travail sur site distant (action 13.2)
☐ Limiter les changements de poste pour les agents ayant pris des congés parentaux de moins de 3 mois, calcul des postes non maintenus et présentation dans les instances (action 14.3)
☐ Réaliser un sourçage intégrant le critère égalité sur un des marchés ministériel et identification et recensement de clauses égalité pour les marchés publics (actions 23.1 et 23.2)
☐ Réserver un volant de contrat à durée déterminée pour remplacer les agentes en congé maternité (action 24.1)
☐ Faire une proposition pour la mise en place d'un texte au niveau de l'administration centrale et d'un service déconcentré pour la subrogation des agentes contractuelles (action 25.1)
☐ Réaliser un cahier des charges pour une étude sur l'impact du numérique sur les métiers de catégorie C (action 27.1)



4. Résultats et chiffres clés

- ☐ Annexe 1 : Tableau de suivi des résultats des indicateurs du protocole
- ☐ Annexe 2 : Tableau de suivi d'avancement des mesures du protocole
- □ Annexe 3 : Chiffres clés